



Réparation Chaudière à la charge du propriétaire

Par **Mysteek**, le **01/11/2012 à 08:10**

Faits : Chaudière en panne depuis la nuit du dimanche 28 au lundi 29/10. Plus de Chauffage plus d'eau chaude.

Historique : dernier entretien chaudière effectué le 1/12/2011.

Problème : Propriétaire parti en vacance, pas moyen de le joindre pour informer du problème. Message laissé sur sa boîte vocale.

Information donnée en mairie dès le lundi matin.

La secrétaire mairie a essayé de le joindre et lui a laissé un message également.

Mon propriétaire rappel la secrétaire en milieu d'après midi, mécontent qu'on l'ai dérangé pendant ses vacances et déclare fermement ne pas vouloir faire déplacer un chauffagiste à se charge.

"Ma locataire n'a qu'à se débrouiller et payer la facture !"

A partir de ce moment, j'obtiens l'aide de la responsable CCAS de la mairie.

Elle appelle l'ADIL, pour avoir plus d'information sur ce genre de cas.

On lui renseigne qu'il faut en tout 1er faire établir un devis et que suivant la panne, ce sera à la charge du locataire ou bien du propriétaire.

Donc appels auprès des chauffagistes qui nous répondent, après description de la panne, que c'est à la charge du propriétaire et que c'est donc lui qui doit faire la demande du devis.

Nous voilà bloqué !

La responsable CCAS réussi après maintes négociation à faire déplacer un chauffagiste chez moi le lendemain soir (mardi 30/10).

Diagnostic fait > verdict : à la charge du propriétaire.

Mais ce dernier fait la sourde oreille en ne répondant pas aux multiples appels de la mairie.

Que Faire dans l'urgence ?